



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2024-142

PUBLIÉ LE 6 MARS 2024

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Hôpital Saint-Louis**

75-2024-02-23-00011 - Arrêté n° 2024-001 portant délégation de signature [? ?] Du directeur de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI) [? ?] (1 page)

Page 3

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2024-03-06-00005 - arrêté n° 2024-00310 [? ?] accordant délégation de signature à la directrice zonale au recrutement et à la formation de Paris Ile-de-France, pour les sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissement et blâme) [? ? ? ?] (2 pages)

Page 5

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-02-23-00011

Arrêté n° 2024-001 portant délégation de  
signature

Du directeur de la Direction de la Recherche  
Clinique, de l'Innovation, des relations avec les  
universités et les organismes de recherche (DRCI)

**Article 3** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Erik DOMAIN, directeur d'hôpital, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

**Article 4** – Délégation de signature est donnée à Madame Sorya LANFRANCHI, directrice d'hôpital, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

En cas d'empêchement de Madame Sorya LANFRANCHI, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine MULOWA, Responsable de la Cellule Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les courriers et documents de correspondance avec le Centre de Gestion Commune Ressources Humaines PIC et Siège, les demandes de formation, ainsi que les ordres de missions.

En cas d'empêchement de Madame Marie Christine MULOWA, délégation de signature est donnée à chaque cadre d'unité de recherche clinique (URC) identifié ci-dessous, à l'effet de signer les ordres de mission et états de frais de déplacement des personnels rattachés à leur URC :

<b>URC</b>	<b>Cadre d'URC</b>
<b>DEC-AGEPS</b>	<b>Florence CAPELLE</b>
<b>URC HULRB</b>	<b>Véronique JOUIS</b>
<b>URC HUSLS</b>	<b>Lakhdar MAMERI</b>
<b>URC HUPNVS</b>	<b>Naïma BELDJOUDI</b>
<b>URC HUPO</b>	<b>Pauline JOUANY</b>
<b>URC HUPIFO</b>	<b>Nawal DERRIDJ-AIT-YOUNES</b>
<b>URC HUPC</b>	<b>Guillaume MASSON</b>
<b>URC NCK</b>	<b>Sandra COLAS</b>
<b>URC HUEP</b>	<b>Elodie DROUET</b>
<b>URC HUPSSD</b>	<b>Mohammed RAHAOUI</b>
<b>URC HUPSL</b>	<b>Linda GIMENO</b>
<b>URC HURDB</b>	<b>Sandra ARGUES</b>
<b>URC HUHMN</b>	<b>Laetitia GREGOIRE</b>
<b>URC ECO</b>	<b>Susan Meryl DARLINGTON</b>
<b>URC HUPS</b>	<b>Sonia MAKHLOUF</b>

**Article 5** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BUREAU, responsable du pôle promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les

Préfecture de Police

75-2024-03-06-00005

arrêté n° 2024-00310

accordant délégation de signature à la directrice  
zonale au recrutement et à la formation de Paris  
Ile-de-France, pour les sanctions disciplinaires  
du premier groupe (avertissement et blâme)

**arrêté n° 2024-00310**

accordant délégation de signature à la directrice zonale au recrutement et à la formation de Paris – Ile-de-France, pour les sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissement et blâme)

**Le préfet de police,**

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**VU** le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n° 2023-1013 du 2 novembre 2023 relatif aux services déconcentrés et à l'organisation de la police nationale ;

**VU** l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale, notamment son article 3 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021, par lequel Mme Emmanuelle ERDUAL, commissaire divisionnaire de la police nationale, est nommée directrice zonale au recrutement et à la formation de Paris – Ile-de-France ;

**SUR** proposition de la préfète, directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle ERDUAL, directrice zonale au recrutement et à la formation de Paris – Ile-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires du premier groupe, avertissement et blâme uniquement, infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale, à l'exception de ceux servant dans les structures de formation en qualité de formateur, ainsi qu'à l'ensemble des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés, placés sous son autorité.

Délégation est également donnée à Mme Emmanuelle ERDUAL, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires d'avertissement et de blâme uniquement, infligées aux policiers adjoints placés sous son autorité.

## **Article 2**

Les décisions individuelles pour lesquelles Mme Emmanuelle ERDUAL a reçu délégation de signature en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont exclues de la délégation que cette dernière peut consentir aux agents placés sous son autorité.

## **Article 3**

La préfète, directrice de cabinet, et la directrice zonale au recrutement et à la formation de Paris – Ile-de-France, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 06 mars 2024

Laurent NUÑEZ